

## 1. IDENTIFICATION

**Identificateur de produit**

**Nom du produit** Gel Stain Natural

**Autres moyens d'identification**

**Code du produit** 80101

**SKU(s)** 80101, 80104, 80108, 80116

**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

**Utilisation recommandée** Aucun renseignement disponible.

**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible

**Données du fournisseur de la fiche de sécurité**

**Adresse du fournisseur**

Old Masters  
303 19th St. SE  
Orange City, IA 51041  
Phone: 712-737-4993  
Fax: 712-737-4997

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence**

**Numéro d'appel d'urgence** Chemtrec 1-800-424-9300

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification**

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

### Vue d'ensemble des procédures d'urgence

**Danger**

**Mentions de danger**

Peut provoquer une allergie cutanée  
Peut induire des anomalies génétiques  
Peut provoquer le cancer  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Liquide et vapeurs inflammables

**Aspect** Aucun renseignement disponible**État physique** Liquide**Odeur** Aucun renseignement disponible**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Porter des gants de protection

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)****Autres informations**

- Peut être nocif par contact cutané
- Provoque une légère irritation cutanée
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- Nocif pour les organismes aquatiques

Toxicité aiguë inconnue 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Solvent Naphtha, Medium Aliphatic	64742-88-7	30 - 60	*
Mineral Spirits (Rule 66)	64742-47-8	10 - 30	*
Xylene	1330-20-7	1 - 5	*
Methyl Ethyl Ketoxime	96-29-7	0.1 - 1	*
Ethyl Benzene	100-41-4	0.1 - 1	*
Mineral Spirits	64742-48-9	0.1 - 1	*



**Précautions personnelles** Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

#### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible. Absorber avec une matière absorbante inerte.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

**Matières incompatibles** Composés chlorés.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

#### Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Xylene 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	-
Ethyl Benzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

**Autres informations** Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

**Contrôles techniques appropriés**

<b>Mesures d'ingénierie</b>	Douches Douches oculaires Systèmes de ventilation.
-----------------------------	--

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de protection à fermeture étanche.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucune mesure particulière de protection technique n'est requise.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Aspect</b>	Aucun renseignement disponible	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	Aucun renseignement disponible		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucun renseignement disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	>= 117 °C / 243 °F	
Point d'éclair	39 °C / 102 °F	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité	0.87	
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
--------------------------------	--------------------------------

<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique du liquide</b>	7.22 lbs/gal
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Percent solids by weight</b>	36.5%
<b>Percent volatile by weight</b>	63.5%
<b>Percent solids by volume</b>	29.8%
<b>Actual VOC (lbs/gal)</b>	4.6
<b>Actual VOC (grams/liter)</b>	549.4
<b>EPA VOC (lbs/gal)</b>	4.6
<b>EPA VOC (grams/liter)</b>	549.4
<b>EPA VOC (lb/gal solids)</b>	15.4

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### Matières incompatibles

Composés chlorés.

### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Renseignements sur le produit</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inhalation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée disponible.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Solvent Naphtha, Medium Aliphatic 64742-88-7	> 25 mL/kg ( Rat )	> 3000 mg/kg ( Rabbit )	> 13 mg/L ( Rat ) 4 h
Mineral Spirits (Rule 66) 64742-47-8	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Xylene 1330-20-7	= 3500 mg/kg ( Rat )	> 4350 mg/kg ( Rabbit ) > 1700 mg/kg ( Rabbit )	= 5000 ppm ( Rat ) 4 h = 29.08 mg/L ( Rat ) 4 h
Methyl Ethyl Ketoxime 96-29-7	= 930 mg/kg ( Rat )	1000 - 1800 mg/kg ( Rabbit )	> 4800 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Ethyl Benzene 100-41-4	= 3500 mg/kg ( Rat )	= 15400 mg/kg ( Rabbit )	= 17.4 mg/L ( Rat ) 4 h
Mineral Spirits 64742-48-9	> 6000 mg/kg ( Rat )	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	> 8500 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Sensibilisation** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité sur les cellules** Aucun renseignement disponible.

**germinales**

**Cancérogénicité** Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Xylene 1330-20-7	-	Group 3	-	-
Ethyl Benzene 100-41-4	A3	Group 2B	-	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Group 3 - Not classifiable as a human carcinogen

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Toxicité chronique**

L'éthylbenzène a été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme peut-être cancérogène pour l'homme (groupe 2B). Une surexposition prolongée ou répétée à l'éthylbenzène peut se traduire par des effets indésirables aux reins, au foie, aux voies respiratoires, à la glande thyroïde, aux testicules et à la glande pituitaire.

**Effets sur les organes cibles**

Système nerveux central, Yeux, rein, Appareil respiratoire, Peau.

**Danger par aspiration**

Aucun renseignement disponible.

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH mg/kg mg/l

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT.

**Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

0.81 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Solvent Naphtha, Medium Aliphatic 64742-88-7	450: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	800: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	100: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Mineral Spirits (Rule 66) 64742-47-8	-	45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.4: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 2.2: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	4720: 96 h Den-dronereides heteropoda mg/L LC50
Xylene 1330-20-7	-	13.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 13.5 - 17.3: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 23.53 - 29.97: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 2.661 - 4.093: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 780: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 30.26 - 40.75: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 19: 96 h Lepomis	3.82: 48 h water flea mg/L EC50 0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50

		macrochirus mg/L LC50 7.711 - 9.591: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 13.1 - 16.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through	
Methyl Ethyl Ketoxime 96-29-7	83: 72 h Desmodemus subspicatus mg/L EC50	777 - 914: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 760: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 320 - 1000: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	750: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Ethyl Benzene 100-41-4	4.6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 2.6 - 11.3: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 1.7 - 7.6: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 438: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	11.0 - 18.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 7.55 - 11: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 4.2: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 32: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 9.6: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 9.1 - 15.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	1.8 - 2.4: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Mineral Spirits 64742-48-9	-	2200: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	2.6: 96 h Chaetogammarus marinus mg/L LC50

**Persistance et dégradation**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Xylene 1330-20-7	3.15
Methyl Ethyl Ketoxime 96-29-7	0.65
Ethyl Benzene 100-41-4	3.2

**Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

Sous sa forme commerciale, ce produit est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261).

**Emballage contaminé**

Ne pas réutiliser le contenant.

**États-Unis - numéro de déchet EPA D001 U239**

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Xylene 1330-20-7	-	Included in waste stream: F039	-	U239
Ethyl Benzene 100-41-4	-	Included in waste stream: F039	-	-

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Xylene 1330-20-7	Toxic Ignitable
Ethyl Benzene 100-41-4	Toxic Ignitable



## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Non réglementé
<b>Polluant marin</b>	Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT.
<b>TMD</b>	Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux) *
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux) *
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux) *
<b>IECSC</b>	Est conforme à (aux) *
<b>KECL</b>	N'est pas conforme à (aux) *
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme à (aux) *
<b>AICS</b>	N'est pas conforme à (aux) *

\* This product contains an unknown chemical, therefore, this product's compliance to the inventory list is NOT DETERMINED

### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Xylene	1.0
Ethyl Benzene	0.1

#### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Oui
<b>Risque d'incendie</b>	Oui
<b>Risque de décompression soudaine</b>	No
<b>Danger de réaction</b>	No

#### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants	CWA - Substances
--------------	-------------------	--------------------------	-----------------	------------------

	déclarer		prioritaires	dangereuses
Xylene 1330-20-7	100 lb	-	-	X
Ethyl Benzene 100-41-4	1000 lb	X	X	X

**CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Xylene 1330-20-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Ethyl Benzene 100-41-4	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Ethyl Benzene - 100-41-4	Carcinogène

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts
Xylene 1330-20-7	X	X
Ethyl Benzene 100-41-4	X	X

Nom chimique	Pennsylvanie
Xylene 1330-20-7	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

**Teneur en polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

LIST OF HAZARDOUS AIR POLLUTANTS SUBJECT TO THE PROVISIONS OF THE CLEAN AIR ACT, TITLE I SECTION 112 'National Emission Standards for Hazardous Air Pollutants' (present individually at 1% by weight, or greater):

Nom chimique	Weight % of HAPS in Product	Pounds HAPS / Gal Product
Xylene 1330-20-7	1.37%	0.10

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 2	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques

\* = Danger chronique pour la santé

Date de révision 06-déc.-2017

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique,

les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Les renseignements sur l'expédition peuvent varier selon la taille du contenant et sa destination. Chaque utilisateur de ce produit doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour empêcher l'exposition des employés, les dommages matériels ou les rejets dans l'environnement. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les blessures aux destinataires ou à de tierces personnes, ou pour tout dommage matériel qui résulte de la mauvaise utilisation du produit.

**Fin de la fiche signalétique**